



**Plus de 38'000 membres s'engagent pour l'avenir de notre pays!**

Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz (AUNS)  
Azione per una Svizzera neutrale e indipendente (ASNI)  
Campaign for an Independent and Neutral Switzerland (CINS)

**ASIN, Case postale 218, 3000 Berne 16**  
**Tél.: 031 356 27 27; Fax: 031 356 27 28**  
**Coordination Romande, Case postale 2, 1470 Estavayer-le-Lac**  
**E-Mail: [asni@asni.ch](mailto:asni@asni.ch); CCP: 30-10011-5**

Lettre d'information no. 72, octobre 2000

## **Index**

**Pas de soldats suisses à l'étranger - pas de soldats étrangers en Suisse!**

Les textes législatifs

Dix arguments

---

## **Pas de soldats suisses à l'étranger - pas de soldats étrangers en Suisse! Signez le double référendum!**

Le 6 octobre 2000, une majorité du parlement fédéral a donné son aval à la révision partielle de la Loi sur l'armée. Le Parlement soutient de la sorte les jalons anticonstitutionnels que le Conseil fédéral a posés en matière de politique des sécurité :

Il est prévu d'engager des soldats suisses sur des territoires étrangers en conflit et en guerre. Des soldats étrangers sont également censés pouvoir s'exercer à la guerre sur le territoire suisse.

Avec cette révision partielle de la Loi sur l'armée, la Suisse abandonnerait sa tradition de paix vieille de 200 ans. Nous serions entraînés dans des conflits étrangers. Notre neutralité perpétuelle et armée perdrait sa crédibilité; pour notre pays, cela serait synonyme de moins de sécurité ! Il appartient au Souverain de décider de questions d'une telle portée. C'est pourquoi l'ASIN a décidé de lancer le double référendum contre ces deux révisions déplacées de la Loi sur l'armée. La lutte référendaire a maintenant commencé. Dès à présent, il s'agit de faire aboutir ce double référendum : il faut collecter le plus vite possible 2 fois 50'000 signatures valides au minimum. C'est pourquoi nous lançons à vous l'appel de signer immédiatement les deux référendums contre ces deux révisions déplacées de la Loi sur l'armée et de collecter d'autres signatures. Nous joignons à la présente lettre d'information 3 feuilles de signatures

Commandez gratuitement d'autres feuilles:  
Comité "Non aux aventures guerrières- Oui à la présence humanitaire"  
case postale 218, 3000 Berne16  
Tél. 031 356 27 27  
Fax 031 356 27 28  
e-mail: [revision01@revision01.ch](mailto:revision01@revision01.ch)

Dans cette question décisive, l'ASIN doit maintenant apporter la preuve par les faits qu'elle a la force de préserver la neutralité perpétuelle et armée et l'indépendance de notre pays. Nous vous remercions cordialement de votre soutien actif.

Index

## **Les textes législatifs**

Les articles suivants de la Loi sur l'armée entreraient en vigueur suite à la révision partielle prévue:

Art. 48a La loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire  
Instruction à l'étranger ou avec des troupes étrangères

- 1 Le Conseil fédéral peut, dans le cadre de la politique extérieure et de sécurité de la Suisse, conclure des conventions internationales sur:
  - a. l'instruction de troupes à l'étranger;
  - b. l'instruction de troupes étrangères en Suisse;
  - c. des exercices communs avec des troupes étrangères.
- 2 Il peut habiliter le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports à conclure des accords relatifs à des projets d'instruction particuliers dans le cadre des conventions conclues en vertu de l'al. 1.

Art. 66 La loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire  
Conditions préalables

- 1 Les engagements pour la promotion de la paix peuvent être ordonnés sur la base d'un mandat de l'ONU ou de l'OSCE. Ils doivent être conformes aux principes de la politique extérieure et de sécurité de la Suisse.
- 2 Le service de promotion de la paix est accompli par des personnes ou les troupes suisses spécialement formées à cet effet.
- 3 L'inscription en vue d'une participation à une opération de soutien à la paix est volontaire.

Il appartient au Souverain de décider d'une question d'une telle portée!

## Index

## Dix arguments

- **Des engagements de "maintien de la paix" peuvent soudainement dégénérer en combats**

Un rapport d'experts de l'ONU a examiné les engagements pour la paix des 10 années passées. Le résultat est décevant. D'une part, l'ONU reconnaît que la grande majorité des engagements ont échoué. D'autre part, les experts exigent que les engagements pour la paix obéissent à l'avenir à une "doctrine robuste" : les troupes de l'ONU doivent être en mesure de "se battre et de vaincre l'adversaire".

De telles revendications mettent définitivement un terme à la supposition naïve qu'on puisse distinguer sur un territoire en conflit et en guerre entre engagements "pour le maintien de la paix" et engagements "pour obtenir la paix par la force". Les troupes suisses seraient par conséquent elles aussi chargées de "pouvoir vaincre l'adversaire". La Suisse ne pourrait pas s'opposer à la demande d'être une puissance d'intervention de l'ONU dotée d'un mandat de combat. Elle serait forcée de jouer le jeu.

- **Une escalade qui conduit à des aventures guerrières**

Les exemples, tels que la Bosnie, la Somalie ou la Sierra Leone, montrent que les engagements, "de maintien de la paix" peuvent dégénérer rapidement. Pour les soldats suisses aussi, il s'avérerait inévitable d'avoir recours aux armes. Qui pourrait dire après ces tirs si la Suisse neutre a agi en état de légitime défense ou s'il y a eu agression de la part d'une "force d'intervention étrangère"? La Suisse perdrait sa réputation de crédibilité et sa tradition humanitaire de petit état neutre. L'état dépositaire du Comité international de la Croix Rouge (CICR) deviendrait de la sorte définitivement une marionnette de la politique des grandes puissances interventionnistes.

- **Abandon de la neutralité suisse - moins de sécurité!**

Notre neutralité a largement fait ses preuves comme instrument de sécurité et de paix. Dans le nouveau millénaire, cet instrument reste très moderne. Il oblige nos autorités à systématiquement renoncer à se mêler des affaires d'autrui et à faire preuve de modestie en matière de politique extérieure. Elle évite de la sorte à notre population et à notre pays d'être entraînés involontairement dans des conflits internationaux et de pouvoir être victimes d'un changement.

Avec l'engagement de soldats suisses à l'étranger et avec la présence de troupes de combat étrangères en Suisse, notre neutralité serait sapée et finalement abandonnée. Les besoins de sécurité de notre population et de notre pays seraient arbitrairement mis en jeu. La tradition de paix vieille de 200 ans serait jetée par-dessus bord et sacrifiée sur l'autel des parti-

sans de la pensée unique et d'une mentalité de prestige très mode.

- **Un projet qui ouvre la porte à une politique des affaires étrangères erronée la révision de la Loi sur l'armée ouvre la porte à la politique extérieure et de sécurité erronée de la Berne fédérale:**

Dans un premier temps, il est prévu de préparer le terrain à une adhésion de la Suisse à l'ONU en engageant des soldats suisses à l'étranger et en acceptant la présence de soldats étrangers en Suisse. Dès que les engagements militaires à l'étranger auront été légitimés, on pressera les citoyens à adhérer rapidement à l'ONU. On leur dira que de tels engagements militaires sont en règle générale effectués sous mandat de l'ONU et que la Suisse doit pouvoir "codécider". En définitive, la Suisse devra être intégrée à l'UE via l'ONU politique. Ces objectifs erronés en matière de politique des affaires étrangères vont entraver l'indépendance, la souveraineté, la démocratie directe et la neutralité de la Suisse jusqu'à ce que ces concepts soient devenus méconnaissables.

- **Restriction de la souveraineté et de l'indépendance**

En flagrante contradiction avec la Constitution fédérale, la nouvelle politique de sécurité accorde priorité aux engagements militaires à l'étranger. La coopération recherchée avec l'étranger en matière de politique de sécurité et le partenariat de l'OTAN pour la paix (PPP) restreignent la marge de manœuvre de la Suisse. L'établissement de réseaux s'intensifie. La politique de neutralité dépendra de plus en plus des grandes puissances. L'équipement et l'armement ainsi que la doctrine d'instruction et d'engagement de l'armée suisse sont aujourd'hui déjà axées exclusivement sur l'interopérabilité avec l'OTAN (capacité des forces armées de coopérer avec les forces armées étrangères). Les soldats suisses sont censés apprendre le langage militaire anglais.

La révision de la Loi sur l'armée élargirait les compétences du Conseil fédéral en matière de politique extérieure et cela au dépens des droits populaires. L'activisme international, "l'exhibitionnisme" et la bureaucratie de l'administration seraient intensifiés au dépens des contribuables. De telles évolutions peu souhaitables entravent la souveraineté et l'indépendance de notre pays.

- **Ignorance de la Constitution fédérale et des droits populaires**

Dans différentes votations populaires, les citoyens suisses ont opté par des verdicts clairs et nets pour l'indépendance et la neutralité (ONU 1986, EEE 1992, casques bleus 1994). La Berne fédérale souhaite procéder à la révision de la Loi sur l'armée sans consulter les citoyens. On ignore tout simplement les verdicts du Souverain, comme s'ils n'avaient jamais existé. Le projet ignore de manière éhontée les dispositions sur la neutralité et l'armée de notre Constitution fédérale:

Constitution fédérale

Art. 173, Autres tâches et compétences:

1 L'Assemblée fédérale a en outre les tâches et les compétences suivantes: a. elle prend les mesures nécessaires pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse;

Art. 185, Sécurité extérieure et sécurité intérieure

1 Le Conseil fédéral prend des mesures pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

Art. 58, Armée

1 " La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée essentiellement selon le principe de l'armée de milice,

2 L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. La loi peut prévoir d'autres tâches.

- **Affaiblissement de la défense nationale et du système de milice**

La volonté de s'affirmer et la défense nationale militaire de la Suisse reposent sur l'idée de la résistance et sur le mandat de défense pure et la non-immixtion dans les affaires étrangères. Avec l'armée de milice, le citoyen est en même temps soldat et support de cette résistance. Les engagements à l'étranger apportent de l'eau au moulin d'une armée professionnelle et affaiblissent l'armée de milice. Ils conduisent vers une armée à deux vitesses. La cohésion de l'armée serait mise en danger. La défense nationale militaire perdrait ensuite le soutien du peuple.

- **Un gaspillage d'argent irresponsable**

Les engagements militaires à l'étranger constituent un gaspillage irresponsable de l'argent des contribuables. Le rapport entre les dépenses et les résultats est disproportionné. Notre département de la défense revendique aujourd'hui des avions de transport à grande espace, des équipements spéciaux pour les engagements à l'étranger, des conteneurs, etc. et tout cela aux dépens des soldats miliciens et du mandat d'une "défense nationale".

Selon le DDPS, l'engagement de Swisscoy coûte quelques 60 millions de francs pour une période de 15 mois (jusqu'à fin 2000). Un soldat Swisscoy coûte selon les calculs de la Direction du développement et de la coopération (DDC) au sein du DFI 42'000 francs, alors qu'un membre du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe ne coûte que 12'000 francs. Ce qui peut paraître prestigieux à certains membres de notre gouvernement et à des politiciens aimant bien voyager est contre-productif et contraire au mandat humanitaire de la Suisse. Il est nettement plus efficace de renforcer l'aide humanitaire à l'étranger apportée par les organisations civiles et notamment par le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe.

- **On empêche une réforme de l'armée suisse qui soit promise à un avenir**

Les engagements militaires à l'étranger et la coopération avec l'OTAN en matière d'instruction ont pour but anticonstitutionnel de faire de l'armée de milice suisse une armée format poche hautement technicisée et compatible avec l'OTAN. Composée principalement de professionnels et commandée par des professionnels, transportable par avion et intégrable aux structures de l'OTAN, cette armée est censée devenir à l'étranger le vassal des commandeurs étrangers. Certes, l'armée de milice suisse doit être modernisée et axée sur de nouvelles formes de violence et de guerre. Mais elle doit se concentrer strictement sur notre propre pays. Ceux qui souhaitent justifier l'armée par des engagements militaires à l'étranger apportent de l'eau au moulin de ceux qui cherchent à abolir notre armée.

- **Retour au pays en cercueil plombé- à qui la responsabilité?**

En cas de conflit, les aventures guerrières à l'étranger vont par la force des choses dégénérer. Celui qui envoie des soldats à l'étranger accepte implicitement le risque d'un combat. Lorsque les premiers soldats décédés seront rapatriés, les partisans des engagements militaires à l'étranger vont clamer dans tout le pays : "Ils sont morts pour la solidarité internationale." Suffit-il que la classe politique et militaire obtienne satisfaction? Qui va en définitive assumer la responsabilité pour ces morts? Peut-être la classe politique? Où cela sera-t-il attribué à la volonté du peuple? Non et c'est pourquoi il nous faut mettre le holà à ces évolutions erronées fatales !

- **La voie de la Suisse**

La neutralité perpétuelle et armée de notre pays attribue à la Suisse une tâche particulière en matière de politique extérieure: l'aide humanitaire civile et la diplomatie de paix. Il faut en Europe et dans le monde au moins un pays neutre crédible qui se tiennent rigoureusement à l'écart des conflits et rapports de force de l'étranger et qui apporte une aide humanitaire impartiale là où il y a de la détresse. Notre concept de politique extérieure et de sécurité doit reposer sur la neutralité suisse et avoir pour devise : Non aux aventures guerrières - Oui à la présence humanitaire!

**Signez aujourd'hui encore le double référendum!**

[Index](#)



**Actuel**